

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 011-211102108-20240611-D2024_30-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE

L'AUDE

ARRONDISSEMENT

DE : NARBONNE

N° 2024/30

COMMUNE de LUC SUR ORBIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

Commande Publique

SOUS-DOMAINE : 1.1.1

Marchés publics
Délibération,
décisions et arrêtés
relatifs aux marchés
publics et aux
accords-cadres ainsi
qu'à leurs avenants

OBJET :

Attribution du lot 07
carrelage - marché
de travaux
« construction d'un
pôle multiservices
de commerces et de
proximité

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service

12

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
03 juin 2024

AFFICHAGE EN DATE
DU :

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

Séance du Conseil Municipal du onze juin deux mille vingt quatre

Le Conseil Municipal de la commune de Luc sur Orbieu

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Yves KOSINSKI, Maire,

Présents : Y. KOSINSKI ; C. MANGOLD ; O. SOGORB ; C. GALINIER ; P. LEZINA ; S. PALMADE ; A. MESSEGUER ; J. CHANARD ; C. PACOU ; C. DESSANDIER ; B. GRIL.

Formant la majorité en exercice

Absente excusée :

A donné procuration : Mme C. TOURNIE MARTI à Mme C. PACOU

Secrétaire : P. LEZINA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 2021/69, en date du 19 octobre 2021 acceptant la mission d'AMO phase pré-programmation présentée par l'ATD 11 pour un montant de 2 065€ HT soit 2 478,00 € TTC ;

Vu la délibération municipale n° 2022/52, en date du 27 septembre 2022 adoptant la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité et ses modalités de financement ;

Vu la délibération municipale n° 2023/24 en date du 11 avril 2023, désignant le bureau d'étude à savoir le groupement GRANDPERRIN Architecture Design (mandataire) du bureau d'étude Ingénierie Opale et du bureau d'études techniques CITE, pour un montant de 73 950,00 € HT, soit 88 740,00 € TTC ;

PAR PUBLICATION

LE :

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

Bernier
Levraut

ID : 011-211102108-20240611-D2024_30-DE

Vu la délibération n° 2024/01 du 23 janvier 2024 approuvant le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ;

Vu l'avis d'appel au public à la concurrence envoyé à la publication le 29 janvier 2024 et fixant au 4 mars 2024 à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ;

Vu l'avis de la commission « appels d'offres » mise en place par la Commune de Luc-sur-Orbieu, pour l'ouverture des plis, réunie le 11 mars 2024 ; ainsi que la réunion du 03 avril 2024 relative au rapport de présentation de la consultation présenté par les cabinets d'ingénieries ;

Vu la délibération n° 2024/29 du 28 mai 2024 portant attribution des lots 1-2-3-4-5-6-8-9-10 et 11 ;

Le lot 07 « carrelage » ayant été déclaré infructueux, il a été lancé un second appel d'offre ; Vu l'avis d'appel au public à la concurrence envoyé à la publication le 06 mai 2024 et fixant au 27 mai 2024 à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ; Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Opale ; et sa conclusion,

Le conseil municipal

après en avoir délibéré,

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

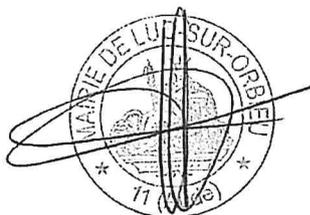
- De valider de valider cette proposition, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité :

>LOT 7 CARRELAGE

Attribué à SAS LEZI CHAPE – 2B Avenue Frédéric Mistral – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, pour un montant de 33 380,71 € HT

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre la convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le 29 mai 2024



Le Maire,
Yves KOSINSKI

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 011-211102108-20240611-D2024_31-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2024/31

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE : NARBONNE

COMMUNE de LUC SUR ORBIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7
Finances

Séance du Conseil Municipal du onze juin deux mille vingt quatre

Le Conseil Municipal de la commune de Luc-sur-Orbieu

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Yves KOSINSKI, Maire.

SOUS-DOMAINE : 7.5

Subventions

Présents : Y. KOSINSKI ; C. MANGOLD ; O. SOGORB ; C. GALINIER ; P. LEZINA ; S. PALMADE ; A. MESSEGUER ; B. GRIL ; J. CHANARD ; C. PACOU ; C. DESSANDIER

OBJET :

Création d'un espace
multiservices de
commerces et de
proximité -
Nouveau plan de
financement

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

A donné procuration : Mme C. TOURNIE MARTI à Mme C. GALINIER

Secrétaire : P. LEZINA

Le nombre de
conseillers

municipaux en service

est de 12

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
03 juin 2024

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024/22 du 10 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a décidé par délibération n° 2021/50-1 d'acquérir une parcelle afin d'y implanter un espace multiservices de commerces et de proximité.

Ce bâtiment, sera conforme à nos besoins, et comportera plusieurs cellules commerciales ainsi qu'un aménagement extérieur (stationnement, circulation, aménagements paysagers) pour un coût prévisionnel de 864 750,68 € HT.

Compte tenu du montant élevé de ce projet, Monsieur le Sous-Préfet a demandé à la commune de trancher ce projet ; puis de lui présenter un nouveau dossier avec un montant de dépenses réel.

Monsieur le Maire rappelle que la commune devra solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de ce projet.

AFFICHAGE EN DATE

DU :

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU :

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un espace multiservices de commerces et de proximité
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION

PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 011-211102108-20240611-D2024_31-DE

Berger
Leveau

- **ETAT au titre de la DETR soit 30 % Ce dossier est proposé en 2 tranches.**

→**Total travaux Tranche 1 prévisionnelle : 683 142,75 € HT exercice 2024**
Montant travaux retenus au titre de la DETR (loyers déduits -62 100 €)
621 042,75 € 30 % de subvention : 186 312,83 €

→**Total travaux Tranche 2 prévisionnelle : 181 607,93 € exercice 2025**
Montant travaux retenus au titre de la DETR (loyers déduits – 62 100 €)
119 507,93 € 30% de subvention : 35 852,38 €

TOTAL T1+T2 au titre de la DETR : 222 165,21 €

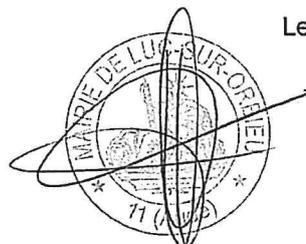
- **DEPARTEMENT (6,10%) : 52 785 €**
- **CCRLCM (5,78%) : 50 000 € (fonds de concours)**
- **Autofinancement T1 67,11% = 471 829,92 €**
Autofinancement T2 61,01% = 67 970,55 €
Total Autofinancement T1+ T2 = 539 800,47 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions pour la réalisation de ce projet.

ET PRECISE que les travaux ne commenceront qu'après réception des arrêtés attributifs de subvention.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre la convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T

Le 12 juin 2024



Le Maire,
Yves KOSINSKI

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 011-211102108-20240611-D2024_32-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE

L'AUDE
ARRONDISSEMENT
DE : NARBONNE

N° 2024/32

COMMUNE de LUC SUR ORBIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1

Commande Publique

Séance du Conseil Municipal du onze juin deux mille vingt quatre
Le Conseil Municipal de la commune de Luc sur Orbieu
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur Yves KOSINSKI, Maire,

SOUS-DOMAINE : 1.1.1

Marchés publics
Délibération, décisions et
arrêtés relatifs aux
marchés publics et aux
accords-cadres ainsi qu'à
leurs avenants

Présents : Y. KOSINSKI ; C. MANGOLD ; O. SOGORB ; C. GALINIER ; P. LEZINA ; S.
PALMADE ; J. CHANARD ; A. MESSEGUER ; C. PACOU ; C. DESSANDIER ; B. GRIL.

OBJET :

Approbation travaux-
Attribution suite à la
consultation travaux
« construction/extension
sanitaires école
communale »

Formant la majorité en exercice

Absents excusés :

A donné procuration : Madame C. TOURNIE MARTI à Madame C. GALINIER

Secrétaire : P. LEZINA

Le nombre de
conseillers

municipaux en service

12

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (CCP), permet de déroger jusqu'au 31 décembre 2024, à la publicité et la mise en concurrence préalable pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 € HT.

CONVOCATION C.M.

EN DATE DU :
03 juin 2024

Vu la délibération n° 2024/16 en date du 18 mars 2024 portant autorisation et demande de financement concernant les travaux de construction/extension des sanitaires de l'école communale ;

AFFICHAGE EN DATE
DU :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 08 février 2024 avec une date butoir fixée au 26 février 2024.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

Vu la réunion du 22 mai 2024 relative à l'étude des devis, il a été convenu de retenir les entreprises suivantes :

L1- Démolition -Terrassement - Construction- toiture-Réseaux-Aménagements extérieurs : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200 LUC SUR ORBIEU – 15 281,50 € HT

L2 - Menuiseries extérieures : Attribué à WSM – 18 Bd A. 1^{er} -11200 LEZIGNAN CORBIERES – 2 780,34 € HT

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 011-211102108-20240611-D2024_32-DE

Berrier
Levraut

L3- Cloisons-Plafonds-Isolation : Attribué à F.R.O – 2 avenue des Corbières – 11200
LUC SUR ORBIEU – 6 045,47 € HT

L4 – Ferronnerie : non consulté pour ce chantier

L5 - -Carrelage - Faïence : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200
LUC SUR ORBIEU – 3 671 € HT

L6 -Sol souple : en attente

L7- Electricité-Luminaires-Climatisation : Attribué à ROQUES Electricité – 2B rue
Lakanal – 11100 NARBONNE – 3 499,52 € HT

L8 - Plomberie-Sanitaires-VMC : Attribué à SARL FIALIN – 3 rue Joseph Fourier – ZI
Plaine de Caumont – 11200 LEZIGNAN CORBIERES – 17 170,91 € HT

L9 -Peintures-nettoyage : attribué à MORATALLA Pierre – Passage des Lilas BP34 –
11200 LEZIGNAN CORBIERES – 733,90 € HT

L10-Enduits extérieurs : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200
LUC SUR ORBIEU – 1 350,00 € HT

Le conseil municipal

après en avoir délibéré,

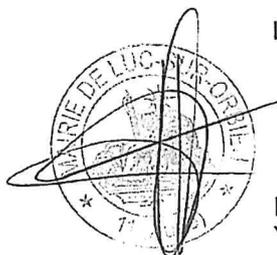
par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- De de retenir les entreprises citées ci-dessus ainsi que leurs montants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024- M57.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,
signé au registre la convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le 12 juin 2024



Le Maire,
Yves KOSINSKI